



Restractation devis dentiste

Par dede3212

Bonjour,

J'ai fait réaliser et signé un devis chez un dentiste concernant la réalisation d'une opération. Cette dernière n'a pas encore été effectuée. Aucune avance n'a été versée.

J'aurais aimé connaître mes droits afin de ne plus être engagé sur ce devis et pouvoir consulter d'autres dentistes pour comparatifs.

J'aurais également aimé connaître les conséquences si je ne donnais pas suite au devis en ne réalisant pas la prestation.

Merci pour vos retours.

Par Isadore

Bonjour,

Si vous n'avez pas accepté ou signé le devis vous n'êtes pas engagé.

Par dede3212

Bonjour,

Merci, j'ai oublié de le préciser dans le message mais le devis a malheureusement été signé.

Par stepat

Bonjour,

Concernant une intervention chirurgicale ou dentaire le devis signé ne s'impose à vous qu'en ce qui concerne le prix donc les éventuels dépassement.

Personne ne peut vous imposer une intervention, c'est votre liberté la plus absolue de la refuser.

Par ailleurs un professionnel de santé ne peut vous imposer de payer un dédommagement pour une intervention non réalisée même si cela est de votre fait.

Par contre le professionnel sera en droit de refuser de vous suivre comme patient.

Cordialement